



Politique d'accréditation des organismes culturels

INSCRIPTION EN TOUT TEMPS

Granby
Ville rayonnante

Culture,
Communications et
Condition féminine
Québec 

Entente de développement culturel

Objectif

La Ville de Granby a reconnu lors de l'adoption de sa politique culturelle l'importance et le dynamisme de ses artistes et intervenants dans le monde de la culture. Le but de la politique d'accréditation est de déterminer les conditions exigées aux organismes culturels sans but lucratif pour l'obtention juste et équitable de fonds publics qui seront investis par ceux-ci dans le développement culturel de la collectivité. Cette politique d'accréditation devient la porte d'entrée à différents programmes de soutien financier de la Ville de Granby.

Organismes admissibles

Les organismes légalement constitués sans but lucratif ayant leur siège social à Granby et dont **la mission première** est d'offrir des activités et services culturels sur le territoire de Granby. Les services et activités de l'organisme doivent être offerts en majorité (et si possible en priorité) à la population de Granby.

L'évaluation des dossiers

Les organismes désirant être accrédités par la Ville de Granby devront fournir les documents suivants :

- Une résolution du conseil d'administration de l'organisme demandant l'accréditation;
- Une copie des lettres patentes (confirmant le statut de l'organisme);
- Une copie des règlements généraux (à fournir seulement lors de la première demande);
- Un document décrivant les activités de l'organisme;
- La liste des membres du conseil d'administration (noms, adresses et numéros de téléphone);
- La liste des membres (facultative);
- Les derniers états financiers approuvés lors de l'assemblée générale annuelle;
- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle.

Les demandes d'accréditation peuvent être présentées en tout temps. Elles doivent être adressées au Service des loisirs, de la culture et du développement social de la Ville de Granby qui en fera l'analyse. Une résolution officielle du conseil municipal confirmera l'accréditation de l'organisme. Pour avoir des renseignements concernant le processus d'accréditation contacter le Service des loisirs, de la culture et du développement social par téléphone au 450 776-8352 ou par courriel au slcds@granby.ca.

Avantage des organismes accrédités

- Assurances UMQ
- Programme de soutien financier aux organismes culturels accrédités
 - Aide au fonctionnement volet I (1 000 \$ par année)
 - Aide aux événements spéciaux